

Royaume du Maroc



LETTRE D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2007

INTRODUCTION

La consolidation de la croissance économique, la promotion de l'emploi, la valorisation et le développement de l'élément humain, ainsi que l'adoption et la dynamisation des réformes structurelles et sectorielles constituent les priorités du Gouvernement car ils contribuent à la modernisation de l'économie nationale et à son intégration dans l'économie mondiale. Le Ministère devra donc poursuivre sa modernisation et contribuer à la mise en œuvre des priorités du Gouvernement dans les domaines qui sont les siens. En vue d'apporter davantage de visibilité à l'action du Département, la présente Lettre d'Orientations Générales met en exergue les principales réalisations du Ministère durant l'année 2006 et les orientations pour l'année 2007.

I- REALISATIONS DE L'ANNÉE 2006

L'année 2006 a été caractérisée par un bilan hautement positif au niveau des indicateurs macro-économiques qui reflètent les avancées concrétisées en matière d'amélioration du profil des finances publiques, d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles, de poursuite des efforts de modernisation du système financier et de dynamisation de plusieurs chantiers de modernisation de l'économie.

L'activité économique nationale a été marquée durant l'année 2006 par un taux de croissance de 8,1% grâce notamment à une bonne année agricole. Le PIB non agricole, qui est passé à un nouveau palier de croissance depuis 2004, s'est accru de 5,2%.

Au niveau des échanges extérieurs, et en dépit de la hausse spectaculaire des prix de l'énergie, l'année 2006 a été marquée par une amélioration du taux de couverture suite à l'évolution plus rapide du rythme des exportations par rapport à celui des importations et par un excédent du compte courant de la balance des paiements supérieur à 4% du PIB. Quant aux réserves de change, elles représentent environ 12 mois d'importations de biens et services. Quant au déficit budgétaire, il a été ramené à moins de 2% du PIB et ce, suite à l'amélioration remarquable des recettes fiscales et douanières à la maîtrise des dépenses publiques.

Ces performances ont contribué à l'amélioration de l'attractivité de l'économie nationale, reflétée par le niveau élevé des investissements étrangers, et à l'appréciation favorable du Maroc par les institutions financières internationales et les agences de notation. Elles traduisent également le renforcement de la capacité d'adaptation de notre cadre macro économique aux différentes conditions et chocs exogènes.

Au niveau des principales actions et réformes menées par le Département, l'année 2006 a été marquée par la consolidation de la politique fiscale à travers la poursuite du processus de réforme de la TVA, le réaménagement du barème de l'IR et l'édition du Code Général des Impôts. Le Ministère a participé, par ailleurs, à la préparation et au processus d'adoption de la réforme de la fiscalité locale. Au niveau douanier, le Département a poursuivi le renforcement des mécanismes de contrôle et la réforme tarifaire visant d'une part, à s'inscrire dans les recommandations des plans de relance sectoriels et d'autre part, à corriger les écarts de taxation entre les régimes préférentiels et celui de droit commun ainsi qu'à lutter contre la contrebande.

Au niveau des dépenses, la modernisation du processus budgétaire s'est poursuivie à travers la mise en œuvre de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats au niveau de neuf Départements Ministériels additionnels, la mise en place d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme au niveau de six Départements Ministériels et l'introduction de la nomenclature régionale dans la présentation du budget. D'autres mesures ont été prises pour réduire le poids de la masse salariale des Etablissements Publics à travers l'opération de départ volontaire.

Dans un esprit de simplification et d'allègement du contrôle a priori, le système de contrôle de la dépense ne comprend plus depuis le 1^{er} Janvier 2006 que deux acteurs, l'ordonnateur et la TGR à la suite du rapprochement organique de cette dernière et du CGED au niveau central et des services extérieurs. En conséquence, les travaux d'unification des systèmes d'information et de mise en cohérence des systèmes comptables ont été engagés. L'IGF a procédé, avec l'appui de la TGR, à l'évaluation de la capacité de gestion budgétaire et comptable de sept Départements ministériels.

Par ailleurs, une étude sur l'accompagnement de la réforme du contrôle de la dépense publique a été lancée. Elle consiste à mettre en place un dispositif de pilotage de la réforme, à concevoir un système de contrôle modulé de la dépense publique et à élaborer une démarche en vue de renforcer la capacité de gestion des ordonnateurs.

En matière de transparence et du respect des règles de l'éthique, le décret relatif à la réforme du cadre réglementaire des conditions et des règles de passation, de gestion et du contrôle des marchés de l'Etat a été adopté. D'autres actions ont été menées concernant notamment le renforcement de la transparence des finances publiques en matière de simplification des procédures, d'élaboration et de suivi du budget, de lutte contre la fraude fiscale, la contrebande et le trafic des stupéfiants.

Au niveau sectoriel, le Ministère a accompagné la mise en œuvre des réformes au niveau des secteurs de l'eau et de l'assainissement, de l'industrie, du transport, de l'énergie, de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de l'habitat et de la santé.

Au niveau social, le Département a accompagné la mise en œuvre de l'INDH à travers la mise en place du cadre régissant les opérations financières et comptables. Parallèlement, le Département a participé à la mise en place des textes d'application de la Loi sur la couverture médicale de base et à la mise à niveau des organismes gestionnaires de l'AMO. En outre, il a

présenté le programme soumis au financement du Millenium Challenge Account et évalué son impact sur la croissance, la pauvreté et l'environnement.

Au niveau de la gestion du patrimoine foncier de l'Etat, le Ministère a apporté sa contribution à la réalisation des projets d'investissement dans les différents secteurs de l'économie nationale (habitat social, tourisme, zones industrielles, activité offshoring...).

S'agissant de la dynamisation du secteur financier, le cadre juridique a été renforcé par la promulgation des nouveaux statuts de Bank Al Maghrib, de la Loi bancaire et de la Loi sur le capital risque. L'année 2006 a connu aussi l'adoption des textes portant révision des Lois sur le marché des capitaux, l'adoption par la Chambre des Représentants du texte relatif au blanchiment des capitaux ainsi que l'amendement de certaines dispositions du Code des assurances en vue de l'adapter aux dispositions prévues par l'accord de libre échange avec les Etats-Unis d'Amérique. Parallèlement à ces réformes d'ordre institutionnel, les efforts ont été poursuivis afin de faciliter l'accès au financement des PME dans le cadre de leur modernisation et leur mise à niveau et ce, à travers la création d'un certain nombre de fonds de garantie, de financement et de restructurations financières. Au cours de 2006, les dispositifs de soutien au programme Initiatives emploi, à savoir la réinsertion des jeunes et l'auto emploi (Taehil, Idmaj, et Mokawalati), ont été déployés en partenariat avec les départements concernés, les banques et les associations de micro crédit.

L'année 2006 a connu également la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du contrôle financier de l'Etat sur les Entreprises publiques, de la restructuration de certains Etablissements et Entreprises Publics, particulièrement dans les domaines des transports, des mines, de l'audiovisuel, de l'habitat et de l'agriculture. De même, plusieurs actions ont été poursuivies portant notamment sur la contractualisation des relations entre l'Etat et les Etablissements Publics, l'amélioration de la gouvernance et la transformation de certains Etablissements Publics en sociétés anonymes.

En matière de privatisation et de concessions, il y a eu la cession de la part restante dans le capital de la Régie des Tabacs et la privatisation de SOMATHES. Parallèlement, les travaux préparatoires d'audit et d'évaluation de la SONACOS, de la COMANAV et de DRAPOR ont été lancés en vue de transférer ces entreprises au secteur privé.

Concernant la modernisation des modes de gestion du Ministère, l'année 2006 a connu la finalisation et l'adoption par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics du Décret d'organisation du Ministère et de l'arrêté relatif aux services déconcentrés. De même, il a été procédé à la poursuite de la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences, la mise en place d'un schéma directeur de la formation, la rationalisation de la gestion des ressources matérielles et budgétaires et à la mise en œuvre des systèmes de gestion des ressources humaines et financières.

* * *

II- ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2007

1- Réunir les conditions de relance d'une croissance forte et durable

Pour réunir les conditions permettant d'imprimer un rythme plus élevé à une croissance économique soutenue et génératrice d'emplois et assurer la stabilité du cadre macro-économique, le Département articulera ses efforts autour de :

- ✓ La consolidation des investissements publics tout en sauvegardant les équilibres fondamentaux et assurant la convergence des actions de l'Etat et la rationalité du budget d'équipement ;
- ✓ L'accompagnement des contrats programmes relatifs aux secteurs porteurs de l'économie nationale identifiés dans le cadre du Plan Emergence et la mise en œuvre des autres réformes sectorielles, des grands chantiers d'infrastructures et d'amélioration de l'environnement des affaires ;
- ✓ La mobilisation du patrimoine foncier de l'Etat en appui à l'investissement privé ;
- ✓ L'affinement du cadre macro-économique à la lumière des nouveaux comptes de la nation selon le système de comptabilité nationale base 1998 et la communication autour des nouveaux agrégats économiques et financiers sur les plans national et international pour mieux restituer les progrès accomplis par notre économie au cours des dernières années ;
- ✓ La poursuite des analyses des déterminants de la croissance en mettant l'accent sur les retombées des réformes et des institutions, des politiques sectorielles mises en œuvre, ainsi que des actions de simplification des procédures et d'amélioration de l'environnement des affaires ;
- ✓ L'analyse de la compétitivité de l'économie nationale à travers le diagnostic de la performance à long terme des exportations et l'appréciation du dispositif institutionnel et des actions de politiques économiques d'accompagnement.

2- Amélioration du profil des finances publiques

La politique fiscale et douanière

En matière de politique fiscale, le Département mobilisera ses efforts au cours de l'année 2007 dans le cadre de :

- ✓ La poursuite du processus de réforme de la TVA en vue d'atteindre les objectifs arrêtés en matière de réduction des dérogations et exonérations fiscales ;
- ✓ L'élargissement des bases taxables à travers la poursuite des efforts déployés en matière de lutte contre la fraude fiscale. Il s'agit en particulier de continuer à renforcer les contrôles et vérifications, à développer les recoupements des diverses sources d'information pour mieux appréhender l'assiette fiscale, et à identifier les actions et mesures tendant à intégrer le secteur informel dans l'économie organisée ;
- ✓ La poursuite des actions de modernisation de l'Administration fiscale visant l'amélioration des prestations fournies aux usagers par la simplification des procédures, la réduction des délais de paiement et de remboursement des impôts et taxes, le lancement de la télé transmission des déclarations et le paiement par voie électronique ;
- ✓ La préparation de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale ;
- ✓ L'approfondissement de l'analyse des mesures dérogatoires dans le cadre du rapport annuel sur les dépenses fiscales et son enrichissement par des études d'impact économique et sociale ;
- ✓ La réduction des niveaux des droits d'importation afin d'aboutir, à l'horizon 2012, à un taux maximum du droit d'importation de 25% et de réduire le différentiel de taxation des importations effectuées dans le cadre de l'accord d'association Maroc-Union Européenne

et des accords de libre échange avec les USA et la Turquie et de celles en provenance du reste du monde ;

- ✓ L'évaluation en concertation avec les départements concernés, du tarif douanier au regard des exigences de cohérence, de compétitivité et de libéralisation de notre régime du commerce extérieur ;
- ✓ La poursuite du plan d'action de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, en relation avec ses partenaires, relatif à la lutte contre la contrebande, le trafic des stupéfiants, la sous facturation, le blanchiment des fonds et la contrefaçon ;
- ✓ La mise en application progressive des normes de facilitation et de sécurité arrêtées dans le projet dit « Cadre de Normes », élaboré par l'Organisation Mondiale des Douanes ;
- ✓ La consolidation de l'expérience de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, tendant à catégoriser les entreprises les plus transparentes ;
- ✓ La poursuite, en collaboration avec les Départements concernés, des actions visant l'amélioration du recouvrement des créances publiques.

Politique budgétaire et financement du Trésor

Au niveau de la politique budgétaire, le Gouvernement a retenu les priorités tendant à consolider les interventions dans le domaine social, de soutien des activités productives et la poursuite des efforts de modernisation du processus budgétaire et d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Dans ce sens, le Ministère devra mettre l'accent sur :

- ✓ L'amélioration des marges de manœuvre au bénéfice de l'investissement à travers la poursuite des efforts visant la maîtrise de l'évolution de la masse salariale et la réforme du système de compensation ;
- ✓ La finalisation des projets de textes relatifs au départ volontaire pour le personnel des collectivités locales et l'achèvement de la mise en œuvre de l'opération de départs volontaires en retraite dans certains Etablissements et Entreprises Publics;
- ✓ La généralisation de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats et du cadre de dépenses à moyen terme à l'ensemble des départements ministériels ;
- ✓ Le perfectionnement des indicateurs de performance en vue d'aboutir à des indicateurs significatifs à même de permettre des évaluations d'impacts et de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique. L'objectif étant de consolider ces outils d'analyse en vue d'élaborer, au terme de l'année 2007, un rapport sur l'évaluation des performances du budget ;
- ✓ La consolidation des instruments de financement du Trésor à travers la mise en place d'une politique de gestion active de la dette interne et l'optimisation de la gestion de la trésorerie publique.

Modernisation des systèmes de contrôle et de pilotage des finances publiques

En vue d'une meilleure efficacité de la dépense publique, les efforts déployés par le Ministère en matière de modernisation des systèmes de contrôle doivent être poursuivis. Il s'agit notamment de :

- ✓ L'allègement du contrôle a priori parallèlement au renforcement de celui a posteriori et de performance à travers la mise en place d'un dispositif progressif permettant d'aboutir à l'évaluation de la performance de l'action publique. Le nouveau système de contrôle sera déployé dès l'aboutissement du projet de décret relatif à la modernisation du contrôle des dépenses de l'Etat, au sein des 7 Départements Ministériels audités par l'IGF, avec l'objectif d'achever sur 3 ans sa mise en œuvre au sein de tous les Départements ministériels ;
- ✓ L'accompagnement du renforcement des capacités de gestion des ordonnateurs et la mise en place des conditions nécessaires à l'application appropriée d'un contrôle interne efficace et sécurisé ;
- ✓ Le renforcement institutionnel et des moyens de l'Inspection Générale des Finances pour qu'elle puisse faire face à ses nouvelles missions d'audit, de qualification des ordonnateurs et de contrôle dans le cadre de l'INDH ;
- ✓ La poursuite de la mise en œuvre de la réforme du contrôle financier de l'Etat sur les Entreprises Publiques, le développement d'un système de contrôle de gestion basé sur des indicateurs de performance, et la préparation d'un référentiel sur la bonne gouvernance des Entreprises Publiques ;
- ✓ La poursuite des efforts de consolidation des comptes des différentes entités publiques en vue d'aboutir à un compte consolidé de l'Etat, des Entreprises Publiques et des Collectivités Locales ;
- ✓ La réalisation de progrès notables dans la mise en œuvre du système GID pour accélérer et optimiser le processus d'exécution de la dépense publique.

3- Modernisation du secteur financier

En matière de modernisation du secteur financier, les actions du Ministère devraient concerner :

Dans le domaine du financement bancaire et des marchés des capitaux

- ✓ La poursuite de l'adaptation du cadre réglementaire du secteur bancaire aux normes internationales à travers notamment la transposition progressive à partir de 2007 du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres de Bâle II au Maroc et l'adoption de la Loi sur la lutte contre le blanchiment des fonds ;
- ✓ L'approfondissement des marchés des capitaux à travers l'élargissement de la titrisation aux créances autres qu'hypothécaires, la mise en place d'un cadre légal régissant la gestion pour compte de tiers et la création d'un marché à terme ;
- ✓ Le lancement d'une réflexion sur un régime de change plus flexible et introduisant des mesures tendant vers la consolidation de la convertibilité du Dirham ;

- ✓ L'amélioration des conditions d'accès au crédit et de financement des PME/PMI, notamment en promouvant l'utilisation des instruments de financement ou de garantie et en consolidant la transparence au niveau des conditions de financement appliquées par les établissements de crédit ;
- ✓ L'accompagnement de la mise en œuvre du fonds de refinancement du secteur du micro crédit ;
- ✓ Le développement de la bancarisation notamment par le biais de la modernisation des services financiers de la poste et du circuit de collecte des dépôts du Trésor.

Dans le domaine des assurances et de la prévoyance sociale

- ✓ L'amélioration de la gouvernance du secteur des assurances au regard des changements et des objectifs de la réforme en cours et des engagements en matière d'accords internationaux et ce, dans le cadre d'une vision globale du secteur financier ;
- ✓ La réflexion sur les mutuelles d'assurance d'une part, et sur l'amélioration de la gouvernance du secteur de la mutualité d'autre part, ainsi que sur leurs perspectives d'avenir ;
- ✓ La consolidation du rôle de l'assurance dans la protection des personnes et du patrimoine notamment à travers la mise en œuvre d'un système de couverture des risques de catastrophes naturelles et des risques politiques, et l'instauration de l'obligation d'assurance contre certains risques ;
- ✓ La participation à la finalisation des schémas de réforme des régimes de retraite et le lancement de l'étude de faisabilité d'un cadre juridique et prudentiel pour le secteur des retraites ;
- ✓ La poursuite du processus d'externalisation des caisses internes des Entreprises Publiques et la finalisation de l'étude concernant le régime CIMR, l'évaluation de l'impact des réformes proposées et l'élaboration d'un rapport final.

4- Restructuration des Etablissements et Entreprises Publics et privatisation

- ✓ L'accélération de l'exécution des opérations d'assainissement, d'audits et de restructuration qu'elles soient sectorielles (énergie, transport, eau, habitat, agriculture, social, mines...) ou propres à certaines Entreprises Publiques ;
- ✓ L'amélioration de la gouvernance par la transformation de certains Etablissements Publics en sociétés anonymes (ONCF, BAM, OCE, ERAC) et la dissolution des entités non viables économiquement et financièrement (SODEA, COMAPRA...) ;
- ✓ L'assistance des Etablissements et Entreprises Publics pour faciliter leur migration vers le contrôle d'accompagnement et la mise en œuvre du contrôle conventionnel sur les participations indirectes de l'Etat ;
- ✓ La poursuite de la contractualisation des rapports entre l'Etat et les Entreprises Publiques, notamment avec ADM, OCP, CMR, Centres Hospitaliers et ONDA, et la négociation de nouveaux projets de contrats (OCE, MAP et ONEP) ;
- ✓ La cession d'une tranche supplémentaire de la part de l'Etat dans le capital d'IAM et de la BCP, le transfert au secteur privé de la COMANAV et DRAPOR et la finalisation des

projets de conventions de concession de services publics (SMCF, SOTHERMY, Polycliniques CNSS...);

- ✓ Le lancement d'une réflexion sur les nouvelles opportunités en matière de privatisation/ouverture de capital et d'opérations de gestion déléguée ;
- ✓ La poursuite de la mise en œuvre du programme de mise à niveau de l'information financière «ROSC» et la préparation des opérations de consolidation des comptes des Entreprises Publiques suite à la publication de la loi n° 38-05.

5- Appui aux secteurs sociaux

En matière d'accompagnement de la politique du Gouvernement dans le domaine social et de développement humain, le Ministère mettra l'accent sur :

- ✓ L'accompagnement de l'Initiative Nationale du Développement Humain en vue d'une meilleure utilisation des moyens disponibles et de l'amélioration de son impact sur les plans économique et social ;
- ✓ L'accompagnement de la mise en œuvre de la couverture médicale de base : Assurance Maladie Obligatoire (AMO), Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et Assurance Maladie des Indépendants (AMI) ;
- ✓ La création des conditions de réussite du programme soumis par le Gouvernement au financement de Millenium Challenge Corporation (MCC) en matière de gouvernance et d'opérationnalisation du financement dudit programme ;
- ✓ L'accompagnement de la mise en œuvre de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) par la poursuite de l'élaboration du Rapport Genre qui accompagne la Loi de Finances et la prise en charge de cette dimension dans la déclinaison des politiques publiques.

6- Appui à la réforme de l'Administration

En matière d'appui à la réforme de l'Administration publique, le Ministère devra accompagner les efforts de rationalisation de la gestion des ressources humaines et d'amélioration des prestations fournies dans le cadre d'une vision prospective de modernisation. Les efforts de ce Département concerneront ;

- ✓ Le lancement de l'étude sur le nouveau système de rémunération publique et l'accélération de l'adoption du projet de Loi modifiant et complétant le statut général de la fonction publique, de ses décrets d'application et des projets de décret relatifs au recrutement et au redéploiement des fonctionnaires ;
- ✓ Le renforcement de la déconcentration conformément aux Directives du discours Royal d'Agadir. Ce Département œuvrera, à côté du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, pour l'élaboration d'un plan d'action à présenter à l'approbation du Gouvernement.

Pour promouvoir les règles d'éthique et de transparence, le Département devra poursuivre ses efforts visant notamment :

- ✓ La mise en place d'une charte de bonne gouvernance au sein du Ministère énonçant les règles de conduite et les principes à respecter ;

- ✓ L'amélioration de l'information mise à la disposition des usagers, le bon fonctionnement des sites internet du Ministère et le développement du site sur les marchés publics de l'Administration ;
- ✓ Le développement de l'administration électronique à travers la dématérialisation des procédures et des formalités administratives, le renforcement de l'échange de données informatisées et l'amélioration de la circulation de l'information et de son traitement ;
- ✓ L'élaboration d'un rapport sur la transparence au sein de notre Département avec la participation des comités locaux de coordination.

7- Programmation stratégique et modernisation des systèmes de gestion du Ministère

Programmation stratégique

La modernisation de la programmation stratégique et des systèmes de gestion en tant que mode de management moderne constituent une priorité dans le cadre d'une vision intégrée de l'action du Ministère à moyen terme. Dans ce sens, l'action du Département devra porter en 2007 sur :

- ✓ La mise en place d'une nouvelle démarche de programmation stratégique et de suivi du Plan d'Action de Modernisation du Ministère qui repositionne les projets transverses au cœur des préoccupations du Département et la mise en place d'un système de suivi et de gestion des projets ;
- ✓ Le développement de la contractualisation et la mise en œuvre d'indicateurs de performance pertinents permettant d'établir un lien entre les moyens alloués aux projets et les résultats attendus ;
- ✓ L'opérationnalisation de la globalisation des crédits, le développement d'indicateurs chiffrés et pertinents liés aux missions des Directions et la mise en place d'un système de reporting adéquat ;
- ✓ L'adhésion à la démarche de renforcement de la déconcentration conformément aux Directives Royales et la redynamisation des comités locaux de coordination.

Gestion des ressources humaines

- ✓ Le renforcement de la politique de formation à travers la mise en œuvre du schéma directeur de la formation et le développement de la plate-forme de la formation à distance par des modules métiers ;
- ✓ La mise en place d'une politique sociale coordonnée et harmonieuse qui servirait de cadre conventionnel avec les acteurs sociaux du Ministère ;
- ✓ La mise en œuvre et le développement d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines et d'outils de pilotage et d'aide à la décision ;
- ✓ L'encouragement de la mobilité des cadres et responsables du Ministère selon une logique poste-profil en vue de renforcer les compétences et d'améliorer l'efficacité de gestion ;
- ✓ Le renforcement du redéploiement du personnel du Ministère en vue d'une meilleure répartition des ressources entre les Directions et entre l'administration centrale et les services déconcentrés ;

- ✓ Le renforcement des compétences du Ministère dans le domaine juridique, notamment à travers des formations appropriées, l'amélioration des méthodes de gestion et l'optimisation du traitement du contentieux du Ministère.

Logistique et système d'information et de communication

- ✓ L'optimisation des systèmes informatiques du Ministère et le renforcement de leur sécurité ;
- ✓ La généralisation du système de gestion du patrimoine mobilier et immobilier du Ministère, la reconstitution de sa consistance et le lancement d'une réflexion sur une gestion plus efficace du patrimoine immobilier du Ministère ;
- ✓ La mutualisation des achats au sein du Ministère et des bonnes pratiques de gestion des ressources matérielles, aussi bien entre les structures du Ministère qu'avec les partenaires externes ;
- ✓ La gestion dynamique des portails du Ministère à travers la mise en œuvre du plan d'action arrêté par le comité Internet/Intranet Ministère et leur mise à jour systématique par les Directions concernées. Les portails du Ministère devraient, d'une part, améliorer la communication avec les partenaires du Ministère et, d'autre part, développer progressivement l'administration électronique avec les usagers.

Je n'ai pas besoin de souligner l'importance que j'attache à la concrétisation, comme à l'accoutumée, de ces orientations dans des plans d'actions précis, minutieusement élaborés et mis en œuvre par les Directions Générales et Directions du Ministère.